

PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2009

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY, MM. BOURREAU, ROBIN, Mme LE FEVRE, MM FAGNON, BONIN, Mmes CONTE, PILLOT, TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD, M. COTILLEAU, Mme ARBOIREAU, M. BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., GOULEAU, BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU.

Secrétaire de Séance: Mme Michelle CONTE assistée des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

Assistaient également : MM. LEGRAND, GROLLEAU.

☺

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

☺

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux des 13 novembre et 18 décembre 2008 sont approuvés à l'unanimité.

☺

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

☺

Monsieur le Maire propose deux additifs et deux modificatifs à l'ordre du jour :

- Additif : Subventions aux associations 2009
- Additif : Autorisations de programme – annexes au BP 2009
- Modificatif : Participation de deux associations aux travaux réalisés sur le boulodrome – Ce dossier est retiré de l'ordre du jour
- Modificatif : Augmentation du temps de travail d'agents à temps incomplet

Le conseil municipal donne son accord.

☺

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

Christophe BEALU s'interroge sur la rédaction d'une convention indiquant un loyer annuel. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une erreur de transcription et que le loyer concernant cette convention est bien mensuel.

☺

FINANCES et ECONOMIE

- BUDGETS ET DIVERS -

Budget Primitif 2009

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2009.

Dans les grands principes :

- Limitation des dépenses de fonctionnement à 0.8%, comme annoncé lors du DOB

Maintien des taux de fiscalité : TH 15.18%, FB : 25.39% et FNB : 54.81%, soit un produit 2009 de +1% à 5 900 000 €

- Effort soutenu aux investissements : 5 736 000 € inscrits dont 500 000 € en fonds de concours pour le centre nautique

A noter : un projet de conventionnement avec l'Etat pour un versement en 2009 du FCTVA de 2010, sous certaines conditions de réalisations d'investissements en 2009. Le produit attendu est estimé entre 800 000 et 1 000 000 €.

Sur le fonctionnement :

Les dépenses réelles sont estimées à 15 935 815 € (soit +0.8%).

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont estimées à 16 859 700 €.

A ces recettes il faut ajouter le résultat 2008, soit 2 007 127 €, soit un total de recettes de 18 866 827 € il est dont prévu par prudence moins de recettes que le réalisé 2008.

Ce qui entraîne un autofinancement pour le remboursement en partie du capital des emprunts et le financement des travaux d'investissement. Cet autofinancement est de 2 931 012 €.

Des charges de personnel estimées à montant égal à celui de 2008, comprenant la revalorisation du régime indemnitaire; création des CTT, recherche accrue de l'optimisation des services et recherche d'économies par des adaptations des méthodes de travail des agents sont les caractéristiques des dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre le document remis et apporte les explications nécessaires sur l'attribution de compensation versée par Cœur du Bocage, les compensations fiscales, sur les taux d'imposition (qui seront proposés égaux à 2008), sur les dotations de l'Etat, et sur la fiscalité indirecte.

Marie-Andrée RUAULT pose la question des dotations de l'Etat par rapport aux garderies périscolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'aide de l'Etat, mais des aides de la CAF sur ce service, par contre l'Etat participe pour la garde des enfants les jours de grève, mais cette recette n'est pas comprise dans les dotations.

Dans les dépenses, pour le personnel, il y a de nombreux départs à la retraite, et les salaires des agents nouvellement recrutés en remplacement sont bien sur inférieurs à ceux des personnes qu'elles remplacent.

L'annuité de la dette est caractérisée par une baisse de notre dette globale, mais aujourd'hui, nous sommes pratiquement à un plancher de 11%, sachant que peu d'emprunts vont s'éteindre dans les prochaines années, et qu'il est indispensable de donner du travail aux entreprises dans cette période difficile, surtout de la part des collectivités qui en ont les moyens.

La participation aux écoles privées est calculée au prorata du nombre d'élèves, mais une difficulté apparaît par une baisse d'effectifs des écoles privées ce qui entraîne moins de participation, il est donc prévu un crédit de 20 000 € pour compenser des difficultés éventuelles des écoles privées, à discuter avec les associations de parents d'élèves.

Christophe BEALU se fait préciser que cette aide est bien apportée aux OGEC, et Monsieur le Maire lui précise que les 20 000 € restent à discuter pour leur attribution, il s'agit aujourd'hui d'un crédit ouvert. Christophe BEALU demande si le coût d'un élève du public est actualisé tous les ans. Monsieur le Maire lui répond que ce coût est pratiquement le triple de ce qui est versé aux

OGEC.

Marie-Andrée RUAULT relève que dans certaines communes associées, les parents n'ont pas le choix, il y a donc à contrario un coût plus important pour les familles. Monsieur le Maire précise qu'il y a des transports gratuits pour emmener les enfants à des écoles publiques de Bressuire. L'enseignement privé à sa place compte tenu de l'histoire de notre région, l'important étant que les gens aient le choix et l'information. Christophe BEALU constate que la ligne affaires scolaires baisse de 20 000 €. Monsieur le Maire précise que cette ligne budgétaire est liée aux effectifs, public et privé.

Les subventions aux budgets annexes concerne le budget annexe transport, service pour lequel Cœur du Bocage est en réflexion, et le budget lotissements d'habitations, pour couvrir le déficit de ceux-ci, principalement cette année celui du Jardin de Bellevue, dans lequel 23 parcelles ont été donné au CIL pour faire du logement social.

Sur l'investissement :

Sur l'investissement, l'objectif est de donner du travail aux entreprises pour soutenir la consommation, profiter des opportunités en répondant aux demandes des entreprises en profitant de rabais dus à des carnets de commandes moins chargés, profiter de taux d'intérêt relativement bas, tout en se posant la question de l'avenir de la taxe professionnelle, ce qui peut nous porter à réfléchir à d'autres formes d'emprunt.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 1 400 000 € pour le remboursement du capital de la dette et à 5 736 000 € pour les travaux et acquisitions.

En recettes, les recettes affectées (y compris les subventions) sont de 1 641 548 €, couvrant plus que le capital de la dette, l'autofinancement est de 2 931 012 €, et les emprunts sont de 2 563 440 €.

Monsieur le Maire liste ensuite les principaux investissements dont 2 131 900 € pour les espaces publics, comprenant notamment la 1^{ère} phase du bourg de Noirterre..

Marie-Andrée RUAULT demande pourquoi certaines lignes ne sont pas détaillées; Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un crédit global sous l'autorité de l'adjoint. Il précise que les crédits ouverts pour le square de la gare sont de l'ordre de 40 000 €.

Christophe BEALU pense que le budget voirie est un peu limité, et demande si tous les moyens préventifs sont prévus pour faire face aux intempéries (neige, verglas). Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des trottoirs est à la charge des riverains et fait appel au civisme des Bressuirais pour faire face aux difficultés rencontrées à cause de la neige. Sur les moyens, le semoir va être remplacé, et la ville est équipée d'une lame chasse neige. Monsieur le Maire remercie le personnel technique qui a été sur la brèche toute la période de mauvais temps. Il donne la parole à Christian GIRET qui fournit les explications techniques nécessaires et informe l'assemblée du plan de salage des routes. Jean-Pierre FAGNON s'inquiète de l'effet écologique du sel, et Michel CHARRIER insiste sur la solidarité des habitants dans ces cas là.

Sur l'urbanisme et les affaires foncières, le montant de 446 000 € sera couvert pour partie par la vente d'une maison à Breuil-Chaussée, et les terrains SNCF seront équipés en lotissements ou vendus.

Le budget patrimoine bâti et moyens généraux est de 1 825 890 €, et il faut noter sur ce budget l'agrandissement de l'office du tourisme, avec une subvention importante du Pays; l'esplanade l'hôtel de ville pour laquelle un concours d'architecte à été lancé; la poursuite des travaux du stade Métayer; la construction d'une maison de quartier à Malabry qui sera située sur une parcelle de l'hôpital de jour, (pour les Amitiés de Malabry, et qui servira de maison de quartier); la boulangerie multi-services à Clazay. En autorisation de programme, il est inscrit l'aménagement de la place St-Jacques, le bâtiment du 1, Bd Nérisson dont le rez de chaussée sera destiné à l'école de musique et l'étage au grenier créant ainsi un pôle culturel; la construction d'un centre de loisirs, permettant de diminuer des frais de personnel et d'encadrement, mais dont le lieu d'implantation reste à fixer entre St-Porchaire et le centre-ville.

Emmanuelle MENARD relève les crédits importants pour les groupes scolaires.

Robert BONIN rappelle qu'il est prévu un crédit de 30 000 € pour les économies d'énergie, et un crédit de 81 000 € pour la dotation des CTT en matériels pour réussir cette nouvelle organisation.

Monsieur le Maire annonce que pour le parc de véhicules, on irait vers l'acquisition de 3 à 6 véhicules électriques pour répondre à l'appel de la Région, souhaitant que les véhicules Heuliez soient retenus, mais d'ores et déjà, il est prévu l'achat de triporteurs Pelican affectés au service nettoyage urbains, ce qui donnera une bonne image à la ville.

Monsieur le Maire fait observer qu'il y a beaucoup de petits crédits, les grands projets étant portés par la Communauté de communes.

Marie-Andrée RUAULT s'interroge par rapport à l'accessibilité handicapés dans les bâtiments, s'étonnant qu'il n'y ait pas d'efforts faits en ce sens.

Monsieur le Maire lui répond que cela est automatique dans les investissements globaux, par exemple le stade Métayer dont Jean-Pierre FAGNON donne le détail des aménagements pour handicapés.

Pour Marie JARRY, il faut aussi parler d'accessibilité sociale par une politique tarifaire adaptée.

Robert BONIN précise que la commission départementale d'accessibilité est très vigilante sur ces points.

Monsieur le Maire précise que s'il est sensible aux accès handicapés, il ne faut pas non plus que cela devienne trop exagéré, et que l'on arrive à faire n'importe quoi. Par exemple, il y a 2 bâtiments qui vont être utilisés par l'école de musique au 1, Bd Nérisson, faut-il qu'il y ait un ascenseur dans chaque bâtiment ? Ce n'est pas ce qui est prévu, il n'y aura un ascenseur que dans l'un des deux.

Christophe BEALU demande si des projets d'accessibilité sont prévus au château.

Monsieur le Maire répond que c'est pour cette raison que l'on veut déplacer l'association « Le Grenier ». Un matériel présenté au salon des maires, un monte-marches, pourrait solutionner le problème d'accessibilité au château.

Marie-Andrée RUAULT demande des explications sur le budget « animations ».

Marie JARRY lui répond qu'il faut distinguer action culturelle et programmation du théâtre.

Monsieur le Maire présente la règle du crédit différentiel de 70 000 € accordé au directeur du théâtre pour la saison.

Marie-Andrée RUAULT pense que pour l'action culturelle la somme est relativement minime.

Marie JARRY précise qu'il n'y a pas de déficit de politique culturelle, et que l'action du service culturel s'inscrit en complément des actions développées par la vie associative, et le réseau de lecture publique. Monsieur le Maire précise que l'activité de Bocapôle vient en plus, que le nombre de spectateurs du théâtre a augmenté, et que le nombre de visiteurs du musée est passé de 4000 à 6500.

Jean-Paul BOURREAU confirme les propos du Maire et de Marie JARRY, mais regrette que des troupes de théâtre ne puissent venir.

Robert BONIN précise l'importance de l'intervention du service « fêtes et manifestations ».

Jean-Pierre FAGNON donne des précisions sur le budget du service des sports et annonce qu'une animation festive est à l'étude.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une baisse des dotations, mais des économies de fonctionnement.

Pascale FERCHAUD remercie le conseil municipal pour l'accès qu'ont eu les scolaires à la patinoire

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :

Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)

Contre : 0

BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS D'HABITATIONS

Un crédit de 300 000 € est inscrit en investissement, sans affectation particulière, donc à répartir.

Monsieur le maire fait remarquer que des lotissements se vendent bien, d'autres moins bien, et que les rumeurs sur les tarifs de certains lotissements sont erronées.

Le budget s'équilibre à 1 517 924 € en fonctionnement et à 324 350 € en investissement.

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENTS D'HABITATIONS :

Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)

Contre : 0

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

Equilibre à 40 000 €.

VOTE DU BUDGET TRANSPORTS PUBLICS :**Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)****Contre : 0****BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES**

Equilibre à 1 700 €.

VOTE DU BUDGET POMPES FUNEBRES :**Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)****Contre : 0***Erik Bernard intervient pour s'étonner que la position d'abstention ne soit pas assortie de propositions.***Fixation des taux de fiscalité 2009**

Ils sont inchangés, à savoir : TH 15.18%, TFB : 25.39% et TFNB : 54.81%

VOTE :**Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)****Contre : 0****Subventions aux associations 2009**

Montant total : 781 183.12 €.

A noter, très peu de modifications par rapport à 2008, les responsables des associations étant conscients et réalistes. D'autre part, un crédit de 40 000 € a été ouvert pour couvrir la disparition des aides d'Etat pour les emplois aidés, l'attribution de cette enveloppe sera soumise à des contreparties.

*Marie-Andrée RUAULT intervient au nom de certaines associations qui ont du mal à comprendre le montant qui leur est attribué par rapport à d'autres associations.**Jean-Pierre FAGNON précise qu'il y a eu une uniformisation des subventions aux associations de gym volontaire.*

Monsieur le Maire explique qu'il est pratiquement impossible de définir des règles de répartitions (effectifs, image pour la ville, etc) et que lorsqu'il y a une manifestation particulière, la ville peut apporter une aide ponctuelle. Enfin, la ville participe aux déplacements des jeunes pour des championnats de France ou au dessus.

*Jean-Pierre FAGNON précise également que la ville apporte une aide aux transports pour les élèves des classes aménagées.**Pascale LE FEVRE présente l'aide apportée aux jumelages par des financements des déplacements de jeunes sur projets.**Monsieur le Maire souhaite que les associations se prennent en charge, et pour lui, il y a des équilibres et des reconnaissances à respecter.**Marie JARRY relève que certaines associations ont tendance à thésauriser, alors qu'il s'agit d'argent public.**Michel PANNETIER insiste sur le fait qu'il ne faut pas couper les subventions à celles qui ont de l'argent pour ne pas les démotiver.**Pascale LE FEVRE précise que la thésaurisation peut-être due à la réalisation future d'un projet important.*

A la demande de Pascale FERCHAUD, Guy MAINGRET explique les missions des associations de groupements sanitaires de l'élevage.

VOTE :

Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)

Contre : 0

Subvention au CCAS 2009

Montant proposé : 596 000 € au lieu de 631 000 €.

Marie-Andrée RUAULT demande que la différence de 35 000 € soit affectée au budget global du CCAS pour pouvoir attribuer des aides sociales plus importantes.

Jean-Paul BOURREAU répond que cette différence de subvention est due au remplacement de la directrice. Il donne ensuite des explications techniques sur le budget du CCAS, précise que les aides apportées aux publics du CCAS ne sont en aucun cas altérées, et que des projets d'aides complémentaires sont à l'étude.

Monsieur le Maire précise que la qualité de service du CCAS de Bressuire est souvent citée en exemple, et insiste sur la différence entre une subvention et le budget de fonctionnement, sachant qu'il y a des réserves financières au CCAS. Il est important d'être attentif au maintien, voire au développement des aides au public en difficulté. Ces propos sont confirmés par Jean-Paul BOURREAU.

Sur le point particulier de l'épicerie sociale, il est regrettable que chaque association ait ses propres règles de fonctionnement, ce qui empêche une mutualisation des actions.

Marie-Andrée RUAULT explique qu'elle n'a jamais pensé que Monsieur le Maire ou Jean-Paul BOURREAU pouvaient faire de l'anti social. Elle donne lecture d'un extrait du projet de budget 2009 du CCAS, et pense que pour la petite enfance, il y a des horaires atypiques des parents, et qu'il serait nécessaire de mettre des moyens plus importants pour apporter des réponses.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal de voter le budget du CCAS, mais simplement de voter une subvention. Il rappelle qu'en soutien à domicile, le CCAS ne devrait être qu'une banque, mais qu'il se substitue aux organismes sociaux, insistant pour que les remboursements soient calculés sur le prix réel des services rendus.

Sur la petite enfance, des réflexions sur les horaires atypiques sont conduites au CCAS et au Pays, le problème est finalement peu important, et est résolu en partie par les assistantes maternelles. Il convient de favoriser ce service, notamment par l'action « un emploi/un mode de garde ».

Michelle CONTE rappelle les principes de la création du dispositif « un emploi/un mode de garde ».

VOTE :

Abstentions : 2 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU)

Contre : 0

Participation financière aux écoles privées 2009

Le crédit de 371 640 € et une discussion a eu lieu l'année dernière pour soutenir les emplois aidés. D'autre part, un crédit de 20 000 € qui restent à distribuer, comme cela a été expliqué lors de la présentation du budget.

VOTE :

Abstentions : 3 (Marie-Andrée RUAULT, Christophe BEALU, Pascale FERCHAUD)

Contre : 0

Autorisations de programme – annexes au BP 2009

Cela concerne les programmes suivants :

- Bâtiment 1, Bd Nérison (AP : 150 000 € / CP 2009 : 50 000 €)

- Aménagement de la place Saint-Jacques (AP : 150 000 € / CP 2009 : 50 000 €)
- Construction d'un centre aéré (AP : 150 000 € / CP 2009 : 50 000 €)
- Aménagement des vestiaires au stade de Terves (AP : 150 000 € / CP 2009 : 50 000 €)

VOTE : Adopté à l'unanimité

Convention avec Coeur du Bocage pour la participation aux travaux du Bassin du Péré

La Communauté de Communes « Cœur du Bocage » a entrepris la construction d'un bassin de rétention de 3 500 m³ au Jardin du Péré à Bressuire. Il est destiné à permettre le stockage des effluents de type unitaire, mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales, générés lors des épisodes pluvieux.

Or, la compétence « voirie », de laquelle relève la gestion des eaux pluviales, est une compétence de la Commune de Bressuire.

Par conséquent, la Communauté de Communes « Cœur du Bocage », maître d'ouvrage, aura payé les travaux tant pour les eaux usées que pour les eaux pluviales.

Il y a donc lieu de prévoir le versement par la commune de Bressuire à la Communauté de Communes d'un fonds de concours correspondant à 50 % du montant de l'opération de création du bassin, après déduction des subventions perçues.

Le montant de la participation financière est de 854 692 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la convention avec la Communauté de Communes concernant sa participation aux travaux de construction d'un bassin de stockage de 3 500 m³ au Jardin du Péré à Bressuire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la-dite convention et tout acte se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Demandes de subventions DGE 2009

La Ville doit déposer auprès de la Sous-Préfecture, avant le 31/01/2009, les dossiers qu'elle souhaite inscrire pour un financement au titre de la DGE 2009.

Parmi les projets annoncés et le règlement de la DGE, il est proposé les dossiers suivants :

- Esplanade de l'Hôtel de Ville (jeux d'eau)
- Vestiaires et salles associatives au stade Métayer
- Boulangerie de Clazay
- Maison de quartier rue de Malabry
- Matériel informatique dans les écoles

VOTE : Adopté à l'unanimité

Contrat des solidarités territoriales Proxima du Territoire du Bocage Bressuirais

Le Conseil Général a approuvé, lors de sa séance du 11-07-2008 le programme PROXIMA 3, fixant les règles de partenariat et de participation financière du Conseil Général avec les Pays, les Communautés de Communes et les Communes, pour la période 2008/2013.

Par ce programme, des montants de participation financière ont été arrêtés pour chaque territoire.

Pour la mise en oeuvre de ce programme, il est proposé aux Pays, Communautés de Communes et Communes de plus de 3 500 habitants la signature d'un contrat des solidarités territoriales, qui rappelle les grandes règles de PROXIMA 3, les priorités départementales, l'engagement des différentes structures et le déroulement de la procédure de mise en oeuvre du programme.

Il y a un contrat par pays, le contrat proposé sera donc signé le 17-02-2009 par le Conseil Général, le Pays du Bocage, Coeur du Bocage, Delta Sèvre Argent et les Communes de Bressuire, Cerizay, Nueil Les Aubiers et Mauléon.

Pour information :

➤ MONTANT ATTRIBUE AU TERRITOIRE DE BRESSUIRE

PROXIMA PAYS (pour tout le territoire du Pays)

● actions	2 434 635 €
● ingénierie	<u>624 618 €</u>
	3 059 253 €

PROXIMA COEUR DU BOCAGE

● aide à la décision	50 000 €
● plan d'actions	<u>486 761 €</u>
	536 761 €

PROXIMA VILLE DE BRESSUIRE

● aide à la décision	17 000 €
● travaux	<u>603 680 €</u>
	620 680 €

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fête foraine – Tarifs 2009

Depuis l'année 2008, la Ville a repris à son compte le placement des forains lors de la foire-exposition.

Les tarifs ont été fixés l'année dernière par la reprise des tarifs appliqués précédemment par BBA. Pour 2009, il est demandé de fixer les nouveaux tarifs.

Pour information, les tarifs municipaux ont augmenté de 2,5 % en moyenne en 2009.

EMPLACEMENTS

+ 2,5 %

● Forfait 1 :	surface < 50 m ² (forfait)	=	63,25 € ht
● Forfait 2 :	50 m ² < surface < 200 m ²	=	1,75 € ht le m ²
● Forfait 3 :	surface > 200 m ²	=	1,20 € ht le m ²

ELECTRICITE

Coefficient

+ 2,5 %

● Forfait 10 ampères MONO	=	1	6,10 €
● Forfait 15 ampères MONO	=	1,5	9,15 €
● Forfait 20 ampères MONO	=	2	12,20 €
● Forfait 15 ampères TRI	=	7,5	45,75 €
● Forfait 20 ampères TRI	=	10	61,00 €
● Forfait 30 ampères TRI	=	15	91,50 €
● Forfait 40 ampères TRI	=	20	122,00 €
● Forfait 50 ampères TRI	=	25	152,50 €
● Forfait 60 ampères TRI	=	30	183,00 €

- Forfait 80 ampères TRI = 40 244,00 €

VOTE : Adopté à l'unanimité

Transport scolaire intra-muros : tarifs 2008-2009

Les transports scolaires sont de la compétence du Département mais le transport scolaire Bressuire intra-muros est assuré et entièrement géré par la Ville, suite à une convention de 1998 passée avec le Conseil Général .

Dans un souci d'égalité, la tarification du transport intra-muros est alignée sur les tarifs appliqués par le Conseil Général.

Ceux-ci ont connu une baisse à la rentrée 2008 et ne sont plus de 75.00 € mais de 60.00 € par an. Par ailleurs, il est proposé par les services du Département de majorer de 2.00 € ces montants au titre des frais de gestion.

Il convient donc au Conseil Municipal de Bressuire de se prononcer sur cette diminution du tarif du transport scolaire intra-muros, qui passerait de 75.00 € + 2.00 € de frais de gestion à 60.00 € + 2.00 € pour l'année scolaire 2008/2009.

VOTE : Adopté à l'unanimité

TRAVAUX et EQUIPEMENTS

Etudes et contrôles sur les réseaux Eaux Usées / Eaux Pluviales et voirie : convention de groupement de commandes et engagement de procédure

Il est envisagé de lancer une procédure sous la forme d'un marché public à bons de commandes selon la procédure adaptée pour la réalisation d'études et de contrôles sur les réseaux eaux usées - pluviales et voirie sur le territoire de la Commune de Bressuire et de la Communauté de Communes « Cœur du Bocage ». Ces études permettront de tester la stabilité de la voirie une fois les travaux réalisés.

La durée du marché sera de 1 an renouvelable 2 fois (*durée totale du marché 36 mois*).

Ces travaux concernent à la fois la Communauté de Communes qui détient la compétence eaux usées et la Commune de Bressuire pour la compétence eaux pluviales.

Afin d'encadrer juridiquement l'intervention d'une même entreprise sur les réseaux des deux maîtres d'ouvrage, il est décidé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes « Cœur du Bocage » et la Commune, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, dont l'entité coordonnatrice sera la Communauté de Communes « Cœur du Bocage ». Ce groupement sera chargé de la consultation et de la sélection des entreprises, la signature et l'exécution des marchés appartenant à chaque maître d'ouvrage.

Pour ce faire, il convient d'établir préalablement une convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités de fonctionnement, à soumettre aux assemblées de chaque collectivité avant tout lancement de procédure, à savoir :

REPARTITION DES BESOINS			
	Cœur du Bocage	Bressuire	GROUPEMENT
Lot n° 01 : Inspection caméra et test étanchéité			
. Montant mini/an	10 033.50 € HT (12 000.00 € TTC)	3 344.50 € HT (4 000.00 € TTC)	13 378.00 € HT (16 000.00 € TTC)
. Montant maxi/an	23 411.37 € HT (28 000.00 € TTC)	9 197.32 € HT (11 000.00 € TTC)	32 609.69 € HT (39 000.00 € TTC)
Lot n° 02 : Etude géotechnique et contrôle de remblaiement			
. Montant mini/an	2 508.00 € HT (3 000.00 € TTC)	3 763.00 € HT (4 500.00 € TTC)	6 271.00 € HT (7 500.00 € TTC)
. Montant maxi/an	12 542.00 € HT (15 000.00 € TTC)	14 632.00 € HT (17 500.00 € TTC)	27 174.00 € HT (32 500.00 € TTC)

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes, définissant les principales modalités techniques et financières concernant l'opération susvisée.
- **D'ELIRE :**
 - un membre titulaire à voix délibérative représentant la Commune de BRESSUIRE au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : M. Christian GIRET.
 - un membre suppléant à voix délibérative représentant la Commune de BRESSUIRE au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : M. Michel CHARRIER.
- **D'ENGAGER** la procédure relative à ce marché et d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants en vertu de l'ordonnance du 5 juin 2006.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

Programme de travaux de signalisation horizontale : convention de groupement de commandes et engagement de procédure

Il est envisagé de lancer une procédure sous la forme d'un marché public à bons de commandes selon la procédure adaptée pour les travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la Commune de Bressuire et des zones d'activités de la Communauté de Communes « Cœur du Bocage ».

La durée du marché sera de 1 an renouvelable 1 fois (*durée total du marché 24 mois*).

Afin d'encadrer juridiquement l'intervention d'une même entreprise auprès des deux maîtres d'ouvrage, il est décidé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes « Cœur du Bocage » et la Commune, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, dont l'entité coordonnatrice sera la Commune de Bressuire. Ce groupement sera chargé de la consultation et de la sélection des entreprises, la signature et l'exécution des marchés appartenant à chaque maître d'ouvrage.

Pour ce faire, il convient d'établir préalablement une convention constitutive du groupement de commandes définissant les principales modalités de fonctionnement, à soumettre aux assemblées de chaque collectivité avant tout lancement de procédure, à savoir :

REPARTITION DES BESOINS			
	<i>Cœur du Bocage</i>	<i>Bressuire</i>	<i>GROUPEMENT</i>
. Montant mini/an	836.00 € HT (1 000.00 € TTC)	16 722.00 € HT (20 000.00 € TTC)	17 558.00 € HT (21 000.00 € TTC)
. Montant maxi/an	16 722.00 € TTC (20 000.00 € TTC)	83 612.00 € HT (100 000.00 € TTC)	100 334.00 € HT (120 000.00 € TTC)

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes, définissant les principales modalités techniques et financières concernant l'opération susvisée.
- **D'ELIRE :**
 - un membre titulaire à voix délibérative représentant la Commune de BRESSUIRE au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : M. Christian GIRET.
 - un membre suppléant à voix délibérative représentant la Commune de BRESSUIRE au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : M. Michel CHARRIER.
- **D'ENGAGER** la procédure relative à ce marché et d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants en vertu de l'ordonnance du 5 juin 2006.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention.

**Modification du règlement local de publicité – Création d'un groupe de travail
– Désignation des représentants du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la procédure lancée par la Ville de Bressuire pour modifier son règlement de publicité (CM 19/06/2008) et après consultation de la Préfecture qui doit arrêter la composition du groupe de travail, (article 13 de la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979), il est nécessaire de désigner des représentants pour constituer un groupe de travail.

Christian GIRET ajoute qu'un groupe de travail va être créé parallèlement entre les communes associées et la commune de Bressuire afin de désigner les emplacements publicitaires sur tout le territoire de la commune. Il s'agira également de restreindre le nombre d'emplacements de panneaux publicitaires.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de **DESIGNER** les trois élus suivants pour constituer le groupe de travail :
 - Christian GIRET
 - Philippe ROBIN
 - Bruno COTHOUIS

**Commune associée de Noirterre – Lotissement communal « La Chapelle II » -
Fixation du prix vente des lots**

Jean-François MOREAU informe l'assemblée que les travaux du lotissement « La Chapelle II » ont commencé aujourd'hui et se sont interrompus aussitôt car le terrain est trop humide.

Le coût total de l'opération s'élève à 315 330 € TTC, le prix de revient étant donc de 35 € TTC le m² pour une surface cessible de 8935 m².

Il ajoute que la Commission Consultative souhaite vendre le m² au même prix que le lotissement « Champ Thibaud » à St-Sauveur, soit 29 € TTC le m² et y ajouter 3 000 € de branchement et 726 € de participation de raccordement à l'égoût.

Monsieur le Maire ajoute que le prix de vente est proche du prix de revient. Les frais financiers liés à l'opération ne sont cependant pas pris en compte mais il s'agit là d'une action spécifique de la commune dans les lotissements communaux.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- **DE SOUMETTRE** au régime général de la T.V.A. l'opération du lotissement communal « La Chapelle II »
- **DE FIXER** ainsi qu'il suit le prix de vente TTC des lots des parcelles commercialisées : 29 € TTC le m² pour l'ensemble des lots auxquels s'ajoute :
 - le forfait branchement par habitation : 3 000 €
 - le remboursement de la participation pour raccordement à l'égout par habitation construite : 726 €
 Les actes seront établis à la charge des acquéreurs par la SCP Giraudet Crossoir, notaire à BRESSUIRE
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes de vente

Commune associée de Terves – Dénomination de voie – Chemin des Puys

Le Bureau Municipal du 15 décembre 2008 a approuvé la proposition de la Commission Consultative de la Commune Associée de Terves de dénommer la voie desservant une parcelle en construction : Chemin des Puys.

Jean-Pierre DUFES explique qu'il s'agit de dénommer une portion de voirie créée pour desservir une habitation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La Poste a demandé à la commune de revoir les noms de rues afin qu'il n'y en ait pas deux identiques sur le territoire communal. Il précise que les noms de rues ne devraient pas poser de problème contrairement au nom de fermes par exemple. Il ajoute que la solution la plus simple sera d'ajouter le nom de la commune associée au nom du lieu-dit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer cette voie : « Chemin des Puys »

VOTE : Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – un poste de Technicien Supérieur à temps complet (Direction des Services Techniques – Bureau d'études – Dessinateur projeteur (DAO))

Suite au départ d'un agent du bureau d'études, Il a été décidé de recruter un dessinateur projeteur VRD.

Il a été décidé de recruter un agent titulaire d'un DUT Génie CIVIL qui a été fait par contrat d'apprentissage à la Mairie de Bressuire.

Compte tenu du diplôme présenté, il est demandé au Conseil municipal l'ouverture d'un poste de

Technicien Supérieur.

Un poste de contrôleur de travaux a été ouvert par le Conseil municipal dans sa séance du 18/12/2008. Il sera fermé ultérieurement après avis du CRP.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps non complet 19h30 (Education et scolarité – Restauration scolaire)

Dans le cadre d'un reclassement professionnel d'un agent du Service de soins à domicile du CCAS employé à temps incomplet -19h 30/semaine, il a été proposé le poste de régisseur de la restauration scolaire vacant depuis le départ à la retraite de l'agent titulaire du poste.

Cet agent titulaire du grade d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe –échelle 5- doit être nommée par détachement sur un poste équivalent de la filière administrative.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder à l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe classé dans l'échelle 5.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Augmentation du temps de travail d'agents à temps incomplet

Certains agents sont titularisés sur une base d'heures inférieure à leur temps de travail réel. Les situations sont variables et résultent la plupart du temps de modification successives des plannings de travail au fur et à mesure du temps.

Il convient donc régulièrement de remettre en correspondance les temps de travail des postes à temps non complet avec les plannings réels des agents.

De plus, Il s'avère que ces situations sont très inconfortables pour les intéressés, car en cas d'arrêt de travail, ils ne perçoivent que le salaire de référence.

Monsieur le Maire explique que suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 20 janvier 2009, des modifications de temps de travail vont être apportées sur certains postes. Il précise que la commune préfère proposer à des agents d'augmenter leur temps de travail plutôt que de créer des postes dont le temps de travail est limité à 3 ou 4 heures.

Il est donc demandé, une modification des postes concernant :

- un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à la mairie de Breuil-Chaussée : de 33h00 à temps complet
- un poste d'Agent de Maîtrise Principal au Restaurant scolaire : de 31h00 à temps complet
- un poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe service Education-Scolarité à Noirterre : de 27h00 à 29h30
- deux postes d'Adjoints Techniques 2ème classe au CTT de Terves/ Saint-Sauveur : de 27h30 à temps complet

VOTE : Adopté à l'unanimité

Indemnités forfaitaires pour élection des prud'hommes

Suite aux élections des prud'hommes du 3 décembre dernier, il a été fait appel à des agents non admis au bénéfice de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il convient de régler à un cadre de la commune l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires élection correspondant aux **9 h 30** effectuées par ce cadre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer l'indemnité forfaitaire correspondante.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Astreintes pour permanence de gardiennage des équipements sportifs

Jusqu'au 15 novembre 2008, 3 gardiens logés par logement de fonction intervenaient au titre de la permanence du Service des Sports.

Suite à un départ en retraite, le poste de 3^{ème} agent de permanence a été confié à un agent ne bénéficiant pas d'une concession de logement de fonction.

Pour permettre la rémunération des astreintes et des interventions au titre des dispositions légales en vigueur, il est nécessaire au préalable que l'assemblée délibère sur le recours à l'astreinte et ses conditions de mise en oeuvre. L'indemnité d'astreinte s'élève à 149,48 € par semaine complète.

Jean-Paul BOURREAU intervient suite aux augmentations de temps de travail votées précédemment pour souligner qu'il est satisfait de constater que deux personnes concernées étaient auparavant en contrat aidé et qu'elles travaillent aujourd'hui à temps complet pour la commune.

VOTE : Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

☒ Magasin Bricomarché – zone commerciale de Carrefour

Christophe BEALU et Marie-Andrée RUAULT s'interrogent sur le devenir du magasin Bricomarché sur la zone commerciale de Carrefour : « Nous sommes particulièrement inquiets du devenir des salariés de ce magasin qui doit fermer samedi prochain 31 janvier. En effet, il semble que la direction du magasin et le groupe Intermarché se préoccupent peu de leur situation.

Concernant le devenir de ce local commercial (qui ne serait plus aux normes de sécurité), y-a-t'il des pistes pour continuer la dynamisation de cette zone pas encore complètement remplie (2 locaux vides dans les espaces du Bocage, 2 autres non occupés dans la galerie marchande de Carrefour...)?

Monsieur le Maire explique que cette question préoccupe effectivement la commune depuis longtemps en raison de la non-conformité du magasin aux normes de sécurité. Plusieurs versions existent quant à la situation de ce local. Le groupe Carrefour est propriétaire des murs et de l'autorisation d'exploitation. La société d'exploitation appartient, quant à elle, au groupe Les Mousquetaires. Ce problème a notamment été mis en exergue lorsque la société d'exploitation a voulu engager des travaux de mise en conformité. Les travaux à réaliser auraient un coût important et le locataire souhaitait amortir cet investissement lourd en demandant un bail à long terme. Il semble que le groupe Carrefour n'a pas apporté de réponse à cette demande. La société d'exploitation, dans les préavis habituels, a donc dénoncé le bail, qui arrive à terme à priori au mois d'avril.

Monsieur le Maire précise que l'avenir du bâtiment est aujourd'hui entre les mains du service juridique du groupe Carrefour et qu'il est difficile d'obtenir des renseignements.

Deux ou trois sociétés semblent intéressées par la reprise du site, mais le repreneur potentiel doit s'arranger avec le propriétaire des murs. Cependant les problèmes concernant la mise aux normes de sécurité et la durée du bail restent les mêmes. L'investissement destiné à réaménager le magasin sera important.

Concernant la situation du personnel, il est très dommageable que le personnel n'ait pas été tenu informé auparavant. Une réunion d'information a eu lieu hier. Monsieur le Maire explique, que selon les informations récentes dont il dispose, une cellule de reclassement pourrait se mettre en place et serait à la charge du groupe Les Mousquetaires, puisque ce groupe comprend plus de 1000 employés.

Enfin il tient à ajouter que la commune soutient le personnel du magasin Bricomarché.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite que le Comité Bassin Emploi soit partie prenante de cette affaire du fait de son efficacité et des résultats qu'il a déjà obtenu.

Concernant les emplacements inoccupés de la galerie marchande, un contact récent est intéressé par la reprise d'un ou deux blocs. Des discussions sont actuellement en cours. Concernant les deux emplacements de la zone du Bocage, Monsieur le Maire doit rencontrer le référent la semaine prochaine. Ce dernier doit présenter un dossier de reprise des deux espaces par un seul locataire.

⊗ Grève du 29 janvier 2009 – Point sur le service minimum

Emmanuelle MENARD informe l'assemblée que la grève a été bien suivie dans le primaire public. Le service minimum, réservé aux enfants dont les parents travaillent, a accueilli 62 enfants sur Bressuire ville, 5 enfants sur Clazay, 8 enfants sur Noirlieu/ Chambrouet qui avaient été regroupés sur un seul site et 4 enfants à Terves.

Les parents ont donc pris leurs dispositions pour garder ou faire garder leurs enfants.

Monsieur le Maire demande combien d'enfants ont été accueillis au total : 79 enfants, ce qui correspond à peu près au nombre d'enfants accueillis lors de la précédente grève.

Jean-Pierre DUFES ajoute que ce mouvement de grève très bien suivi souligne les problèmes de l'Education Nationale aujourd'hui, puisque 47 enseignants sur 54 étaient en grève. Il précise que l'accueil des enfants est réalisé pour respecter la loi et qu'il est fait dans la mesure du possible. Par exemple des anciens enseignants ne seront pas recrutés pour pallier le manque de personnel.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que sa position est très claire : il ne donne pas d'avis qualitatif sur cette loi mais la fait appliquer en tant que Maire.

⊗ Projection de film sur la santé au travail

Marie-Andrée RUAULT informe chacun qu'une projection de film sur la santé au travail aura lieu demain soir au cinéma le Savoy et coûtera 1 €. Elle ajoute que le réalisateur sera présent et invite chacun à y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Michelle CONTE

Jean-Michel BERNIER